

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 JANVIER 2023

Le 14 janvier 2023, le Conseil Municipal a été convoqué pour le 24 janvier 2023 à 18 h 30 à la Mairie.

Le Conseil Municipal était réuni sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN. Tous les membres élus étaient présents, sauf Stéphanie AMOURIQ qui a donné procuration à Nelly BOUTEAUD, Malika BOUMIR qui a donné procuration à Gaël ALLAIN et Carlos PARDO qui a donné procuration à Pierre PERSICO.

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Après avoir adopté à 13 voix le compte-rendu de la séance précédente et 2 abstentions de Stéphanie CHEVRY et Christiane TIVEDDU, l'assemblée a étudié les dossiers suivants :

Monsieur le Maire accueille Christiane TIVEDDU en tant que nouvelle conseillère municipale suite à la démission de Gwendoline BASSET en fin d'année 2022. La liste de 2020 comportait 15 conseillers et 2 conseillers suppléants, c'est ainsi que Christiane TIVEDDU prend place au conseil.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Nelly BOUTEAUD Ajointe au Maire informe le conseil de la demande de Monsieur Sébastien BUISSON gérant de l'entreprise SJB Auto sis 73 rue de la Gare d'obtenir 3 places de stationnement réservées pour son activité devant l'entrée de son garage.

Il est précisé que le stationnement dans cette rue est problématique et que la mise à disposition de 2 places est plus appropriée.

Florian MALARD demande si il y a une autre possibilité de positionner ces 2 emplacements réservés autre que devant l'entrée de son garage, comme par exemple au petit parking sis rue de la gare.

La demande de Monsieur BUISSON est faite pour des emplacements devant son entrée de garage pour faciliter l'accès à ses clients.

Le conseil valide à l'unanimité 2 places de stationnement réservées devant l'entrée de son garage sous condition d'une redevance d'occupation du domaine public de 150€/an, avec une convention à signer entre la commune de Tenay et le gérant de l'entreprise. Les frais de signalisation sont à la charge de Monsieur BUISSON.

DECHARGE SAUVAGE

Monsieur le Maire informe le conseil que des dépôts sauvages se font régulièrement sur la commune. Après consultation auprès de différentes communes, il s'avère que certaines ont décidé de verbaliser ces infractions par la mise en place d'un barème progressif de facturation suivant la nature des déchets. Il est nécessaire de définir une participation dissuasive au regard

du coût engendré par les dépôts sauvages (les modalités d'enlèvement : mobilisation d'agents techniques, location de bennes...).

Une amende forfaitaire est applicable « aux dépôts, à l'abandon, au jet ou au déversement de déchets en un lieu public ou privé non prévu à cet effet » de 135euros (contravention de 4^e classe)

A cette amende, un barème de facturation progressif des dépôts sauvages mis sur la voie publique par des contrevenants en fonction du type et du volume de déchets est proposé au conseil :

- Déchets de petites tailles ou petits cartons ou déchets uniques d'un volume inférieur à 500 litres : forfait de 100 €
- Déchets multiples de natures diverses d'un volume estimé à plus de 500 litres : forfait de 500 €
- Déchets multiples, de natures diverses dont le volume est estimé à plus de 1 m³ : forfait de 1 500 €.

A l'unanimité, le barème de facturation progressif des dépôts sauvages est voté.

GARANTIE D'EMPRUNT

Stéphane DELAVY conseiller municipal indique que l'établissement EHPAD La Maison à soie a été construit il y a 12 ans seulement mais que la construction comporte des malfaçons. Suite à de nombreux dysfonctionnements, il convient de réaliser des travaux de réhabilitation du réseau d'eau et de chauffage, sans quoi le bâtiment pourrait devenir impropre à destination.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de demande de garantie d'emprunt fait par la Directrice d'établissement au Conseil municipal. Ce courrier sollicite la Commune pour une garantie d'emprunt à hauteur de 20% du montant de la demande de prêt qui s'élève à 720 000€.

Il indique qu'une hausse sur le prix de journée à hauteur de 1€ en 2023 permettra de prendre en compte le montant des charges d'intérêts et de 1.53€ en 2024 pour la comptabilisation des charges d'amortissement.

Christian SAVOI Adjoint au Maire demande quelle est la durée de garantie qui est demandée à la commune.

La réponse est de 20 ans.

A l'unanimité le conseil valide la sollicitation de l'EHPAD La Maison à soie.

RACCORDEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE

Monsieur le Maire demande à Coralie GRABIT conseillère municipale et cheffe d'exploitation de la Ferme du Chanay de ne pas prendre part au vote et l'invite à sortir de la salle du conseil municipal.

Il informe le conseil de la réception par le SIEA du plan de financement de la création du raccordement au réseau électrique de la Ferme du Chanay.

Le protocole cadre relatif à l'extension du réseau électrique des projets agricoles conclu le 26 octobre 2018, notamment par le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA), le Conseil Départemental et l'Association des Maires du département de l'Ain, établit des modalités financières visant à accompagner la réalisation d'extension des réseaux électriques à de nouveaux bâtiments et à des équipements nécessaires à la pérennité des exploitations agricoles du département.

Ce protocole prévoit ainsi une répartition de la prise en charge des frais inhérents aux projets de 50 % par le SIEA et de 30 % par le Conseil Départemental de l'Ain. Il prévoit également que la Commune, ou le cas échéant l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) compétent du lieu d'implantation du projet, puisse cofinancer celui-ci à hauteur de 20 %.

Le plafond de prise en charge ne pourra excéder 50 000€ pour les bâtiments et 5 000€ pour les étangs (sur la base de travaux HT).

Au-delà de ce plafond, le montant reste à la charge du demandeur.

Suivant ce protocole la commune doit prévoir une participation financière à hauteur de 10 000€.

Le conseil municipal valide à l'unanimité des présents.

CONVENTION ENTRETIEN DES PR ET STEPS 2023

Monsieur le Maire explique qu'il conviendrait de renouveler la prestation jusque là assurée par VEOLIA pour l'entretien des stations d'épuration et des postes de relèvement. La précédente convention a pris fin le 31 décembre 2022.

La proposition de convention d'entretien pour 2023 subit une augmentation de l'ordre de 6% par rapport à celle de 2022 (soit 2 668.80€ TTC de plus).

Florian MALARD indique que sur l'année 2022 il n'y a pas eu d'augmentation du coût de la prestation suite à la suppression d'une STEP.

Les élus acceptent à l'unanimité de conclure une nouvelle convention avec VEOLIA pour un montant de 43 020€ TTC (35 850€ HT) pour l'année 2023.

OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS 2023

Monsieur le Maire rappelle que tant que le budget 2023 n'est pas voté, il n'est pas possible d'engager, liquider et mandater les dépenses en investissement.

Mais afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services sur des projets commencés en 2022 et en phase de finalisation sur 2023, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

Budget général :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts en 2022	Montant autorisé avant vote du budget
Total 20	Immobilisations incorporelles	12 000.00	3 000.00
Total 21	Immobilisations corporelles	119 000.00	29 750.00
Total 2313	Immobilisation en cours-Install tech.	522000.00	130 500.00
Total 2315	Autres immos corporelles	233000.00	58 250.00
Total 27	Autres immos	230000.00	57 500.00
TOTAL	DEPENSES	1 116 000.00	279 000.00

Budget Eau et assainissement :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts en 2022	Montant autorisé avant vote du budget
Total 23	Installation, matériel et outillage techniques	195 000.00	48 750.00
TOTAL	DEPENSES	195 000.00	48 750.00

A l'unanimité l'ouverture anticipée des crédits d'investissements est validée sur les deux budgets.

PRÊT SOURCE DU TUNNEL

Monsieur le Maire rappelle le projet d'emprunt pour financer les travaux de réhabilitation du réseau d'alimentation en eau potable de la source du tunnel pour un montant total d'opération de 140 000.00€ TTC. Il rappelle également le plan de financement de celle-ci, qui fixe le montant de la subvention du Département à hauteur de 20 000.00€ ainsi que la part d'autofinancement de la Commune.

Après la consultation de différentes banques, il donne connaissance au conseil municipal les deux offres de prêts négociées :

- Banque Populaire : taux fixe de 3.82%, échéances non constantes, échéance trimestrielle de 2 425.50€
- Crédit Agricole : taux fixe de 3.65%, échéances constantes, échéance trimestrielle de 1 943.40€

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de demander au Crédit Agricole l'attribution d'un prêt de 110 000€ sur le Budget de l'Eau et Assainissement.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ **Course du Cœur**

Le conseil est informé qu'entre le 22 et le 25 mars aura lieu la 36^{ème} édition de la course du cœur.

Cet évènement sportif et solidaire a pour but de sensibiliser à la nécessité des dons d'organes et de tissus.

La course du cœur passera à Tenay le samedi 25 mars, avec un départ à 14 H 20 de la salle des fêtes et pour une arrivée prévue à 16 H 30 au point de départ.

Afin de garantir un bel accueil aux participants, des bénévoles devront être présents.

➤ **Tour de France**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la commune sera une ville étape du Tour de France le vendredi 14 juillet. Les coureurs prendront le départ à Chatillon sur Chalaronne pour une arrivée au Grand Colombier.

Le passage se fera au centre de la commune via la Rue Centrale, la Rue Neuve.

Une organisation et activités seraient à prévoir afin de bénéficier de cette visibilité pour la Commune.

Les coureurs circuleront de nouveau lors du retour de l'étape Moûtiers – Bourg en Bresse mais cette fois sur la route de la déviation le jeudi 20 juillet. La circulation sera difficile avec une fermeture d'accès aux entrées et sorties de Tenay.

➤ **Retard de paiements locaux commerciaux**

Le conseil a précédemment été informé qu'une entreprise louant des locaux professionnels à la Commune est en défaut de paiement pour une somme de 16 833.75€ (somme arrêtée à janvier 2023).

Un recours à un huissier est envisagé afin de permettre de procéder au recouvrement de dette et une expulsion des locaux.

Stéphane DELAVY propose de reprendre une partie du local et de baisser le loyer.

A l'unanimité les élus décident de lancer la procédure auprès de l'huissier, afin de reprendre les locaux au plus tôt pour permettre une installation d'un nouveau commerce.

➤ **Fresques Khrôma**

Coralie informe que le site internet du Khrôma n'est pas à jour avec les dernières fresques réalisées.

Pour 2023, les projets de fresques peuvent se porter sur l'ancienne représentation d'une voiture au niveau des garages Cleyzeau, du transformateur électrique à la sortie de Tenay direction Belley, de l'entrée de Seiller côté Rue de la Gare et des préaux des écoles (pour l'automne).

Pour 2024, il sera envisagé de faire l'ancien bureau de tabac, le transformateur électrique de l'EHPAD et de refaire la fresque des montgolfières sur le petit parking Rue Centrale.

➤ **Placette Sallier**

Coralie rappelle qu'un devis avait été fait par le GAEC Orcière pour la démolition du massif de fleurs.

Il faut prévoir de se rapprocher du CAUE pour un projet de réhabilitation.

➤ **Signalétiques**

Coralie propose de revoir la signalétique sur le centre de la commune. Les squares, le parc des Eaux-Noires, etc ne sont pas ou peu visibles.

Elle propose de se réunir en groupe afin de faire le tour à pied du centre et de noter sur un plan toutes les signalétiques à améliorer afin d'assurer une meilleure visibilité des passants piétons mais également automobilistes.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heure quarante-cinq minutes.

Publié conformément aux lois et règlements en vigueur par Nous, Gaël ALLAIN, Maire de Tenay, le 2 mars 2023,

Le secrétaire de séance,
Christian SAVOI



Le Maire,
Gaël ALLAIN

